

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .60 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 14 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-

.Etaient absents excusés- néant.

Rapport sur le débat d'orientation budgétaire de 2021 de la Commune.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que l'article L2312-1 du CGCT précise que « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai d deux mois précédent l'examen de celui-ci... ».

Ce débat permet aux conseillers de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités que contiendra le budget primitif 2021. Il permet aussi de faire le point sur la situation financière de la commune.

La loi NOTRe a complété les règles existantes en donnant quelques précisions sur le contenu du rapport. Le rapport doit comprendre notamment :

-Des informations d'ordre général permettant aux élus de situer la commune dans un environnement élargi.

- Le résultat prévisionnel de l'année 2020 et l'affectation envisagée
- Les orientations budgétaires de 2021 pour les deux sections.
- La présentation des engagements pluriannuels (s'il y en a) ainsi que les recettes correspondantes.
- La structure et la gestion de la dette.
- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la municipalité.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit être transmis en Préfecture au président de la Communauté des Communes.

Le projet de rapport a été adressé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la séance du conseil municipal pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Monsieur le Maire expose en outre les modalités de préparation de ce rapport qui doit permettre d'élaborer un budget primitif qui devra tenir compte des objectifs de la municipalité consistant en une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel, de manière à dégager le maximum d'autofinancement possible.
Pour 2021, 4 axes de travail :

- Procéder à un investissement raisonné mais nécessaire en vue de pouvoir récupérer des recettes provenant de la location de biens et préserver le patrimoine actuel de la ville, conjugué à l'élaboration de projets structurants adaptés aux possibilités budgétaires de la collectivité.
 - Rationaliser davantage les dépenses réelles de fonctionnement, tout en préservant la qualité des services publics
 - Stabiliser voire diminuer les charges de personnel dans le poids des dépenses réelles de fonctionnement
 - Maintenir le cap de recettes complémentaires face à une diminution de recettes fiscales
- Le Conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la méthode de préparation du rapport d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 de la commune.
- De prendre acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2021 de la Commune qui lui a été présenté en séance et qui est joint à la présente délibération.
- De dire que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet, transmis au Président de l'intercommunalité et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS